

L'ÉCONOMIE DE L'INFORMATION ET L'ANALYSE DES RÉSEAUX DE CORRUPTION

La première victime de la corruption est la démocratie. Une « personnalité démocratique » doit accepter la séparation des pouvoirs ainsi que la présence de contre-pouvoirs, et la corruption est justement la négation de cette double condition. Ni les corrompus ni les corrupteurs n'acceptent les contre-pouvoirs : les politiciens visent à affaiblir l'opposition politique et la société civile dans son ensemble ainsi qu'à augmenter leur pouvoir discrétionnaire et les entrepreneurs cherchent à réduire la concurrence qu'ils subissent sur les marchés. Ils profitent de l'absence de séparation claire entre le politique et l'économique qui caractérise les sociétés fondées sur l'État providence. La corruption s'est ainsi tellement répandue en Europe (Della Porta et Mény, 1995) qu'il est impossible de ne pas sentir une imperfection démocratique. Cette imperfection, remet-elle en cause l'intervention de l'État ?

Non, car en contrepoint des propos idéologiques, il devient de plus en plus évident que le phénomène peut prospérer autant dans un ordre marchand libéral décentralisé que dans un ordre étatiste centralisé, dans des régimes démocratiques ou totalitaires. Par delà leurs diversités, ces échanges occultes mettent souvent en rapport les milieux politiques et économiques et visent, grâce aux brouillages des frontières, une accumulation illicite de pouvoir économique et/ou politique.

Dans les régimes démocratiques, l'intervention de l'État dans la politique économique ne permet pas de concevoir une séparation effective et efficace entre le politique et l'économique. Le refus d'une conception libérale de l'État minimum, doit alors se renforcer en montrant com-

ment éviter l'affairisme d'État qui se développe au détriment des citoyens-contribuables et des entreprises exclues des faveurs.

Qui s'émeut de l'implantation fréquente de firmes dans la circonscription d'un ministre pourvoyeur des autorisations administratives nécessaires à l'activité concernée ? Un fort degré de redistribution des faveurs vers un grand nombre d'acteurs, se sentant ainsi mieux protégés, fabrique leur tolérance en dépit d'une certaine visibilité des faits.

C'est alors, de notre point de vue, l'inefficacité des politiques de prévention et de répression ou la tolérance et la passivité des victimes qui n'envoient pas de messages clairs vers les institutions concernées (entreprises et pouvoirs publics) qui peuvent expliquer l'institutionnalisation de la corruption. Délaissant les problèmes de répression, cet article se cantonnera à l'étude de la faiblesse de la réaction des victimes face à la grande corruption politico-administrative. Cette passivité peut s'expliquer soit par le faible degré d'information et de conscience de l'ampleur du phénomène, soit par une tolérance basée sur une évaluation individuelle ou collective de sa fonctionnalité ou sur une estimation empirique de son faible coût pour l'individu ou la communauté victime.

Traiter, de ce point de vue, la question du contrôle de la corruption, sans s'en tenir à une approche purement répressive, pose, entre autre, quatre questions : 1) Quelle est la relation qui se noue entre l'information sur les affaires et la réaction des victimes ? 2) De quelle manière les réseaux de corruption arrivent-ils à justifier leurs activités, à la faveur de l'ambiguïté structurelle des échanges politiques et économiques, permettant ainsi de limiter les réactions des victimes ? 3) Quelle est l'efficacité et le but de l'organisation en réseau de corruption ? 4) Comment, dans ce contexte, des réseaux anti-corruption pourraient-ils mener une action efficace en délégitimant la corruption pour réduire les imperfections de la démocratie ? Ces quatre questions seront abordées successivement.

Du coût de l'information à la mobilisation : les apports de l'économie de l'information

Quand le feu qui couvait depuis longtemps se déclare et déclenche de la part des pompiers de la dernière heure la justification classique « mais, je ne savais pas », il devient nécessaire de se poser la question des rapports entre l'information et la réaction.

La corruption, que l'on peut définir comme un échange occulte pour accéder à un avantage indu, nécessite, à la différence d'une simple fraude, une alliance de deux agents (un mandataire et un tiers) au détriment du mandant. L'apport de l'économie de l'information et des modèles d'agence¹ est d'avoir montré que si une simple information suffisait à produire une réaction morale des mandants, une réaction plus rationnelle et utilitariste de leur part les obligerait à deux analyses séquentielles en terme de coûts/bénéfices.

De l'information à sa diffusion

Cela commence par ce que l'on appelle pudiquement des affaires. Elles existent à la seule condition que l'information, à l'origine clandestine, soit disponible, c'est-à-dire qu'elle sorte du cercle de connivence. L'apparition de l'information vient le plus fréquemment de vengeances à la suite de procédures d'exclusion des agents concernés (licenciement, règlement de compte entre fractions politiques ou entre membres d'un cartel économique). Les cercles de connivence de la corruption politico-administrative se trouvent parmi les élites. Ainsi, la grande corruption politico-administrative qui nous intéresse ici, à la différence de la petite corruption qui vise à éviter les files d'attente dans les services publics, s'apparente à une forme illégale de lobbying. Elle se développe souvent à partir des pratiques de « pantouflage », de cumul des mandats, et se renforce grâce à la faiblesse de la perception des conflits d'intérêt (Mény, 1992).

Certaines informations sur les scandales passent rapidement à la trappe alors que d'autres, reprises par la presse, restent symboliques dans la mémoire collective. *Le Canard enchaîné* présente un récit des événements. À la suite de la publication d'un « tuyau » par ce journal, la presse quotidienne peut occulter le scandale, s'en tenir à une simple reprise du scoop dans une brève, mener sa propre enquête, créer un événement en passant l'information en première page, créer une rubrique régulière de suivi du sujet. Il s'agit déjà alors d'une interprétation de l'information (importance et explication du fait). Ce faisant les médias braquent un projecteur sur les zones d'ombre de l'activité politique et économique.

Il existe ainsi trois niveaux d'information : le premier est celui d'une information factuelle facilement disponible, peu analytique, qui véhicule souvent des clichés et déforme la réalité ; le second réside dans une information factuelle et analytique qui suppose des investigations, une présentation des mécanismes sociaux, une lecture historique du contexte ; le dernier niveau enfin se trouve dans une information « stratégique » qui conduit à réagir dans le sens où l'information, souvent plus concrète que celle du second degré, déstabilise et implique les citoyens. Les deux derniers niveaux d'information viennent de médiateurs tels les journalistes d'enquête, les ONG...

De la diffusion de l'information à la faiblesse habituelle des réactions

Les citoyens-électeurs et lecteurs et/ou leurs représentants (les élus, les administrations policière et judiciaire, les partis politiques) sont susceptibles ou non de réagir à l'information. Remarquons immédiatement que les représentants des électeurs sont « juge et partie » dans le sens où ils sont à la fois mandatés pour appliquer la volonté populaire et appartiennent à la catégorie des acteurs qui sont impliqués activement ou passivement dans les affaires. La volonté de « laver son linge sale en famille », pour ne pas attirer l'attention et ne pas ternir l'image de marque de la profession, limite alors souvent la réaction des institutions et seuls par moment les « petits juges » se rebiffent. Dans ce contexte, la riposte des victimes et ses conséquences en

termes de défaite électorale pour les partis politiques ou en terme de délégitimation du système institutionnel (montée des forces antiparlementaires) déterminent grandement le degré de réaction des pouvoirs de contrôle « juges et partis ».

Traditionnellement, selon la logique des modèles d'agence, il est assumé que ces alliances illégales entre acteurs de la vie politique et économique sont possibles dès qu'elles peuvent être cachées aux victimes². Ce point de vue insiste sur l'aspect clandestin de ces échanges politico-économiques et la présence de ce que les économistes nomment l'asymétrie informationnelle. C'est alors le manque d'information, ou son coût d'acquisition et de traitement, qui limite la réaction morale des citoyens.

Les coûts de mobilisation comme explication de la léthargie des victimes

Pour que la pression des électeurs-lecteurs soit suffisamment puissante afin de contraindre le corps politico-administratif à un sursaut, il est indispensable que les coûts *moraux* (malaise issu de la dissonance entre les principes et le comportement effectif), *politiques* (perte de confiance dans l'État de droit), *financiers* (gaspillage des fonds publics et développement de rentes de situation parasites coûteuses pour les entreprises exclues et pour les contribuables) et *sociaux* (inégalité de traitement des acteurs) soient largement appréhendés par les citoyens et que la probabilité de conséquences néfastes pour le corps politico-administratif soit forte. L'idée peut alors se résumer par une logique de la compensation des floués du style « nous avons payé, nous vous le ferons payer ! ». On voit ici que la réaction peut être morale, ou non. Une information sur ces divers coûts, qui ne sont pas aisément mesurables devient indispensable.

Ici peut intervenir un raisonnement présenté par l'analyse économique de l'action collective et des groupes de pression dans la logique utilitariste de la rationalité de l'*homo economicus* (Olson, 1977). Les transactions corruptrices sont et permettent des transferts financiers illégaux, de faveurs ou de droits de propriété, qui prennent la forme d'une sorte de redistribution souterraine. Souvent, lors de ces échanges, les gains sont concentrés sur quelques agents (les corrupteurs et les corrompus) alors que les pertes sont disséminées car elles se répartissent sur un très grand nombre d'agents (les contribuables), réputés mal informés et passifs. L'apathie des victimes s'expliquerait par l'existence de deux types de coûts consécutifs à tout projet d'action collective :

1) *les coûts individuels d'information* qui entraînent des dépenses de temps et d'argent par les victimes potentielles pour se procurer l'information pertinente et l'analyser afin de contrôler la loyauté des mandataires. Ces dépenses doivent se justifier selon le principe de maximisation de son revenu (l'allocation efficace de ces deux ressources rares qui pourraient avoir des usages alternatifs plus performants ou satisfaisants). Si, par la suite, les audits consentis mettent en lumière des phénomènes de trahisons, un second calcul s'impose. Il concerne les conséquences positives espérées de l'utilisation de l'information ;

2) la présence de *coûts individuels de mobilisation* en temps et en argent. Ceux-ci sont souvent jugés prohibitifs au vue de la faiblesse des pertes individuelles et de l'incertitude caractérisant les résultats positifs escomptés (les sanctions et les réparations).

L'organisation de la résistance et de la riposte des victimes de la corruption est ainsi malaisée en l'absence de connaissance des coûts réels du phénomène ou si ceux-ci sont sous-évalués ou jugés très faibles et trop dilués. En conséquence, les citoyens adoptent souvent ce que les économistes appellent un comportement de passager clandestin, c'est-à-dire qu'ils attendent de profiter gratuitement de la mobilisation des autres, dédiant leur temps et leur argent à d'autres fins. Les électeurs ne sont pas incités à s'informer sur la gestion du secteur public, et, de ce fait, contrôlent mal leurs représentants.

Résumons les deux points de vue classiques sur la corruption, l'information, et la passivité des victimes. Pour l'approche traditionnelle, les citoyens (ou tout du moins les élites et les décideurs influents) sont des résistants potentiels à qui manque l'information pour défendre l'éthique. C'est ainsi l'ignorance des victimes et le mépris des profiteurs qui est à l'origine de la violation des règles démocratiques. Pour l'approche utilitariste, les coûts d'acquisition d'informations complexes, difficiles à trouver et à traiter ainsi que les coûts de mobilisation sont trop élevés pour permettre une résistance efficace. Ces deux approches, partiellement justes, peuvent être complétées par une analyse différente du rapport entre l'information et la révolte.

Les informations subodorées et la tolérance des victimes

L'illégalité normalisée est soupçonnée par les victimes dans l'immense majorité des cas (ou connue par les entreprises exclues des réseaux de corruption), qui dans certaines périodes sont prêtes à passer de la passivité à l'agressivité. Le cri de révolte « Tous pourris ! », cri par excellence de l'extrême droite antiparlementaire, ne suppose pas beaucoup d'information sur les affaires, peut se développer sans aucune analyse concrète des coûts et n'implique pas forcément que sa traduction politique prenne la forme d'une réelle lutte contre la corruption. L'exemple des conséquences électorales de l'opération « mains propres » en Italie est symptomatique de l'ambiguïté du rapport entre la demande de politiques de contrôle et de répression de la corruption et la nature profonde de la mobilisation de la société.

La célèbre typologie de Heidenheimer (1970) qui définissait, en précurseur la corruption noire, grise et blanche peut nous aider à saisir le problème soulevé par la volatilité des réactions. L'auteur expliquait que « *Le terme de corruption noire indique qu'une action particulière est telle qu'un consensus existe au sein de la grande majorité de l'opinion et de l'élite pour condamner et sanctionner au nom des principes. La corruption grise, indique que certains éléments, les élites habituellement, veulent voir l'acte réprimé, alors que d'autres ne le veulent pas, l'opinion majoritaire peut alors être ambiguë. La corruption blanche, signifie que la majorité tant de l'opinion que de*

l'élite ne soutient pas vigoureusement les essais de condamnation d'actes qui semblent tolérables ». C'est alors le poids de l'opinion et sa perception du phénomène qui déterminent si un acte est ou non corrompu et corrupteur. L'illégalité normalisée (la corruption blanche et gris clair) signifie clairement que les transactions précises sont clandestines, mais que la présence globale du phénomène est connue de tous.

Pour paraphraser Heidenheimer nous pourrions évoquer des coûts financiers blancs, gris et noirs. Les citoyens utilitaristes n'ont pas de raison de se mobiliser contre la corruption qui n'impose qu'un coût blanc et risquent de demeurer relativement léthargiques face aux coûts gris. Tant que le phénomène est (ou semble) indolore pour eux, il n'y a pas de résistance, mais de simples protestations, qui dépassent souvent l'objet d'origine. Et, si le phénomène semble indolore, c'est en partie parce que les arguments des analyses fonctionnalistes (cf. Cartier-Bresson, 1992, p. 584-594) fondés sur le postulat que la corruption est bonne pour la reproduction politique, économique et sociale du système semblent juste de prime abord et à court terme. Dans cette logique si la corruption « graisse » le système, le rend plus humain et améliore son efficacité, il n'existe plus de victime car tous les acteurs profitent plus ou moins du phénomène. Les coûts et les avantages sont ainsi socialisés par un système de redistribution direct ou indirect qui émerge avec le clientélisme. En France, par exemple, la promotion d'exportation (armement, construction aéronautique, BTP...) à la faveur de la corruption des fonctionnaires étrangers fait l'unanimité des patrons, des syndicats et des pouvoirs publics car elle semble n'imposer qu'un « coût blanc » à la collectivité. Un exemple de « coût gris » peut être donné par le pouvoir d'influence des ministres-maires (relations Paris-province) qui grâce au cumul des mandats font profiter leur ville d'implantations industrielles créatrices d'emplois. Ceux-ci conservent d'ailleurs souvent le soutien de leurs électeurs alors même qu'ils sont impliqués dans des affaires. Enfin, la corruption de douaniers ou de policiers protégeant les trafiquants de drogue, la surfacturation des travaux publics, la baisse de qualité des prestations, le développement de politiques contraires aux intérêts de la collectivité (santé, sécurité, écologie ...) imposent un coût noir.

Il existe ainsi deux types de tolérance vis-à-vis de la corruption : l'indulgence morale et culturelle et la complaisance face à des dommages jugés faibles. Formulons alors deux conclusions :

1) il n'y a pas de société civile saine sur un corps politique corrompu, mais une diversité d'échanges interpersonnels plus ou moins ambigus tolérés pour leurs aspects fonctionnels.

2) L'atténuation des mécanismes concurrentiels par les partis politiques et les administrations est un système de gestion du pouvoir qui semble légitime pour de nombreux acteurs. Les vastes réseaux de faveurs, de pots-de-vin accaparés et redistribués, de récolte de financement politique, sont des alternatives concrètes (locales et personnalisées) aux droits des citoyens qui semblent souvent abstraits (généraux et impersonnels).

Délégitimer les actes de corruption passe alors par des campagnes d'information sur les coûts de la corruption en insistant sur les limites de la protection personnalisée et locale par rapport à la protection impersonnelle de l'État démocratique.

Les formes de coordination interpersonnelle et la légitimation des réseaux de corruption

À l'inverse du postulat utilitariste, qui fonde l'économie de l'information et l'analyse économique de la mobilisation, l'ambiguïté règne dans les échanges économiques et politiques légaux, car ceux-ci s'organisent à partir d'un composé de systèmes de coordination entre les acteurs et d'une mosaïque de valeurs rendant flous les droits et les obligations de chacun. Un saut dans la complexité peut ainsi éclairer le fonctionnement concret et ambigu des rapports interpersonnels légaux et illégaux dans les sociétés démocratiques.

La légitimation du pouvoir et les formes de coordination micro-sociale

Selon Heindenheimer (1970, p. 18-28), il existe un lien entre le système de légitimation du pouvoir, et les formes de la corruption. La personnalité du garant politico-économique détermine en partie le mode de légitimation du pouvoir. Le « protecteur » dans le *système traditionnel* est la famille ou le clan qui garantit les échanges politiques et économiques. Cette garantie est offerte dans le système *clientéliste traditionnel* par la religion, sa morale et les individus chargés de son application (le Saint-Patron, le clergé, le roi). Le respect des règles du jeu politique et économique du système *clientéliste moderne* est organisé par le Patron politique (le boss des machines politiques aux EUA qui organise la redistribution). Enfin, dans le système moderne (*légal rationnel et civique*), c'est l'État qui est chargé de proposer et de faire respecter les règles.

Ce faisant, de notre point de vue, les « protecteurs » (l'État actuellement) concentrent des richesses, les redistribuent en vue de faire fonctionner le système (les prélèvements fiscaux) et s'approprient légalement (ou détournent illégalement) une partie du surplus économique pour maintenir leur statut. Dire cela implique que la corruption politique des élites (la corruption des protecteurs) est une forme illégale d'appropriation du surplus économique par l'ordre politique. Cette appropriation vise à maintenir ou améliorer le statut des acteurs politiques et à leur offrir les moyens matériels de leur autonomisation vis-à-vis de l'ordre économique. Parallèlement, l'absence de loyauté vis-à-vis des protecteurs (la petite corruption des exclus de la faveur) est une critique de leur fonction et de l'ordre qu'ils établissent.

La légitimation civique dans les sociétés marchandes n'a pu, dans la réalité, expulser les autres protecteurs. Ainsi, au niveau micro-social, d'un côté, les logiques hiérarchiques sont perméables aux logiques de concurrence et de solidarité et de l'autre, les logiques de concurrence sont perméables à l'organisation et à la solidarité. La possibilité de transactions pures devient ainsi une utopie réductrice de la réalité.

Selon notre approche des réseaux sociaux, toute forme d'action au niveau micro-social est une combinaison de l'ensemble des principes de coordination. Dans chaque acte nous retrou-

vons les principes de coordination qui y président et la valeur qui l'accompagne. Nous avons alors, des principes de coordination *marchande* (et sa valeur de concurrence fondée sur le comportement égoïste), *hiérarchique* (sur la base de l'autorité et des valeurs d'obéissance) et de *proximité relationnelle* (fondée sur les valeurs de confiance et de solidarité). L'hypothèse est alors qu'une forme de coordination ne peut survivre sans les autres. La coordination est donc forcément un phénomène hybride, et chaque acte mobilise, dans des proportions variables, de la concurrence de l'obéissance et de la solidarité de façon inséparable.

Nous tirons alors quatre conséquences de ce constat. 1) Il n'existe donc pas de transaction marchande pure car les relations de solidarité (ex. les associations d'anciens élèves de grandes écoles) et certains principes d'obéissance (qui t'a nommé PDG?) subsistent dans le fonctionnement concret des marchés concurrentiels. La sécurité et la confiance lors des transactions marchandes « appelle » les autres coordinations. 2) Les administrations ne peuvent éviter en leur sein la présence de logiques non-hiérarchiques telle la solidarité et la concurrence. Les comportements intéressés et stratégiques ne peuvent être totalement expulsés des administrations. 3) De même, dans les firmes, l'organisation demeure perméable aux principes de concurrence et de solidarité. 4) Enfin, la coordination entre grandes firmes implique des rapports politiques, stratégiques, de solidarité...

L'interpénétration des ordres politique et économique est donc consubstantielle de la coordination économique. Cette symbiose dans les systèmes néo-corporatistes, caractérisés par la création des médiateurs au sein de l'État (réseaux légaux), risque d'être à l'origine d'une confusion des genres et augmente les opportunités de corruption pour les réseaux illégaux. Dans ce contexte les hommes politiques, n'assumant plus les prélèvements légaux opérés en leur faveur pour leur reproduction, développent des prélèvements illégaux.

Des réseaux de corruption...

La viabilité du système économique de marché et de la démocratie pluraliste dépend de multiples pratiques relationnelles hétéronomes régies par des logiques propres, de l'étendue des nombreux mécanismes concrets de légitimité, de la cohérence entre ces mécanismes fragmentés voir contradictoires et de la possibilité de les faire converger (de les arranger) pour la réalisation d'un objectif et d'un ordre global commun. L'ordre global est structuré par un cadre administratif qui doit rendre compatibles des rationalités plurielles; il est donc délibératif. Il se fonde dans les sociétés démocratiques sur les normes civiques qui impliquent la notion de bien commun transcendant les particularismes. Cet ordre établit l'égalité les individus. Les mécanismes concrets de légitimité se fondent sur des relations locales, micro socio-économiques (la famille, les amis, la culture, l'entreprise, la municipalité,...) qui laissent une certaine autonomie aux individus vis-à-vis de l'ordre global. Ces mécanismes facilitent le jugement sur les performances qui

leur sont réellement redevables. Les mécanismes concrets sont ceux que vivent directement les acteurs à travers les relations personnelles tissées et renvoient à la satisfaction palpable de leurs demandes politiques, économiques, sociales et culturelles.

Les réseaux de corruption (des protecteurs et des exclus) peuvent prendre leur essor à partir du moment où les performances locales prennent le pas sur les performances globales; quand la logique d'atomisation des acteurs, consubstantielle d'un système démocratique pluraliste qui intègre, dans leurs diversités, des acteurs, des cultures et des valeurs, rentre en contradiction avec la logique d'intégration de l'ordre civique; quand l'État ne joue plus son rôle dans la construction de la convergence des ordres locaux, quand il ne coordonne plus des pratiques hétérogènes, quand il ne crée plus la contrainte qui limite les comportements répréhensibles des ordres locaux, quand enfin il n'assume plus sa fonction de garant du droit au dessus des intérêts divers, les réseaux légaux et illégaux trouvent un support à leur justification. Ce support, c'est la fonctionnalité supposée de leurs actions (politique, économique et de socialisation) qui remplit le vide que trouvent des demandes inassouvies et des protections (justifiées ou non) fragiles. Résumons brièvement les caractéristiques générales des réseaux de corruption avant d'étudier comment des réseaux anti-corruption pourraient devenir efficaces.

Les réseaux de corruption dans les systèmes néo-corporatistes

L'objectif d'un réseau de corruption est de favoriser l'interpénétration des agents en assouplissant la rigidité des frontières organisationnelles (patron-président de chambre de commerce + ministre-maire + banquier + intellectuels + notables...) (Cartier-Bresson, 1995 b). Le cumul de fonctions pour chaque membre du réseau est la base du système (patron-maire, écrivain-directeur de collection-critique littéraire...). En cela, le réseau fabrique un tissu d'interlocuteurs pertinents qui, tout en appartenant à divers champs d'activité, sont concernés par la définition des problèmes à résoudre et leurs solutions. Le réseau prend forme en assumant en son sein que les frontières légales des organisations sont déjà brouillées et qu'il n'existe pas dans nos économies de séparation claire entre l'intérieur et l'extérieur d'une organisation. Dans les systèmes néo-corporatistes, les frontières entre les sphères publique et privée sont brouillées, et le réseau de corruption n'est que le prolongement illégal de cette ambiguïté légale que l'on perçoit à travers les multiples formes d'organisation des médiateurs (le lobbying) et des pressions qu'ils exercent sur et dans l'État (pouvoir de l'ordre économique sur l'ordre politique). L'extorsion développée par l'État (pouvoir de l'ordre politique sur l'ordre économique) est contradictoire à long terme avec le néo-corporatisme.

Le réseau joue le rôle d'un traducteur d'intérêts, cherchant à créer un étalon de mesure pour des biens et des objectifs fort divers (cf. la diversité des objectifs financiers, narcissique, de pouvoir, de socialisation) des membres du réseau. Le réseau est alors un intermédiaire des échanges. Il permet d'additionner « des pommes et des navets » sans passer obligatoirement par

une monétisation (pot-de-vin), et il autorise des reports dans le temps. Autrement dit, les ressources qui s'échangent sont diverses (économiques, politiques, sociales, symboliques,...) et pour éviter les coûts d'attente et de transaction liés au troc (problème de double coïncidence), des systèmes de mesure et de compensation deviennent nécessaires. Dans leur régularité les échanges de faveurs ne sont pas toujours monétisés et payés au comptant. Nous avons un marché à terme de la faveur et de l'information privilégiée sans dénominateur commun. Le réseau autorise les systèmes de reports et de compensations multiples et multilatérales dans le temps et dans l'espace. Par exemple, une contribution de campagne électorale offerte par une entreprise, ou le rachat d'un journal local, ou le paiement d'un assistant débouche bien plus tard sur une information confidentielle (qui sera ou non utilisée), un contact (lui aussi activé ou non) un contrat, le tout n'étant pas facilement budgétisable dans le cadre d'une analyse coûts/bénéfices. Les dettes en cours entre les différentes entités ne sont jamais totalement réglées. En circulant, ces dettes maintiennent les liens du réseau.

Clandestinité, connaissance personnelle, sécurité et confiance

Étant donné que l'échange corrompu ne peut être garanti par une instance juridique neutre à laquelle les participants puissent se reporter en cas de conflit, le réseau est un espace de relations interpersonnelles complexes permettant de créer la confiance selon un processus d'apprentissage. La forme organisée des transactions offre une garantie sur le bon déroulement des opérations qui visent le regroupement des informations et des décisions.

Les alliances politiques au niveau local ou national, à l'intérieur d'un parti ou entre partis sont nécessaires au gouvernement des instances politiques. Elles sont à la base de la connivence ou de la passivité des acteurs politiques qui tout en étant en dehors des réseaux de corruption ne peuvent les dénoncer car ils sont tenus par des allégeances multiples. Un premier ministre, futur présidentiable pourtant intègre tente alors, par exemple, d'annuler une enquête sur un élu local « pourri » dont il a besoin en tant que futur patron de sa campagne électorale dans la région.

L'organisation en réseau s'impose à partir du moment où la création de richesses dans l'illégalité nécessite des protections, dont la redistribution clientéliste est une des formes les plus efficaces. En l'absence de redistribution consensuelle, la menace et la violence deviennent souvent le seul recours pour tenir les multiples partenaires (ou les observateurs passifs) et les forcer à réaliser correctement les transactions corruptrices.

... aux réseaux anti-corruption

L'équivoque des réactions à l'information sur les scandales, l'ambiguïté des systèmes de légitimité concrète et les multiples formes de coordinations hybrides posent un problème à la lutte contre la corruption.

En effet, le contrôle de la corruption, pour être efficace et minimiser les coûts de surveillance et de sanction, doit être justifié, doit être conforme aux valeurs civiques construites et acceptées par les acteurs sociaux et conforme à leur intérêt personnel, c'est-à-dire à l'analyse rationnelle qu'ils tentent de mener pour savoir l'avantage qu'ils peuvent retirer de l'amélioration du contrôle de la corruption. De ce point de vue, le contrôle de la corruption fait partie de la défense des droits de l'homme et des droits de propriété (valeur construite) mais implique aussi la démonstration de son utilité pour les acteurs sociaux. La première tâche d'un réseau anti-corruption est alors de s'atteler à cette double démonstration. La délégitimation de la corruption passe alors par la déconstruction des discours de justification en apportant la preuve qu'il s'agit en fait de justifications mensongères. Si la démonstration est impossible, c'est la norme, et la loi qui la concrétise qui doivent être amendées pour prendre en compte les changements qui se font jour dans la société civile.

Un travail de mobilisation anti-corruption emprunte plusieurs étapes. Il part de l'élargissement de l'engagement rendu possible par l'affect et la réaction morale à une dérive du système démocratique. Dans cette logique, les premiers acteurs de la mobilisation expliquent comment la corruption accentuant de façon souterraine les particularismes (les bénéficiaires et les exclus des faveurs et des transferts) remet en cause le statut d'égalité de traitement des citoyens et l'égalité des chances des entreprises en concurrence.

Puis, les acteurs de la mobilisation doivent, dans un deuxième temps, expliciter les différents coûts (moraux, financiers, politiques, sociaux) des différentes corruptions (petite, grande, blanche, grise, noire, politique, administrative, privée,...) pour canaliser la sensibilité anti-corruption vers une analyse rationnelle du phénomène dépassant largement le constat désabusé ou agressif sur la faillite des systèmes de délégation de pouvoir propre à tout système démocratique. C'est donc une posture de rationalité morale et économique qui devrait autoriser la résistance active à la corruption. Cette dualité de motivation peut alors trouver sa forme organisationnelle dans des réseaux anti-corruption.

La diversité des acteurs de la résistance à la corruption et la multiplicité des motivations de résistance

Les acteurs prêts à se mobiliser à un moment donné contre la corruption appartiennent à des univers différents. Certains le font dans le prolongement de leurs activités professionnelles (juges, inspecteurs de police, inspecteurs des impôts, ...) alors que d'autres réagissent en moralistes (des chrétiens aux républicains en passant par les écologistes, etc.) et nous trouvons enfin des utilitaristes. Ainsi, une association de patrons, comme dans le cas italien, s'engageant dans la lutte à la suite d'un calcul leur montrant que le phénomène qui fût un temps bénéfique, s'est retourné en son contraire à la suite de la gourmandise des hommes politiques (qui peut aller jusqu'à l'extorsion) est une réaction utilitariste. Les hommes politiques non corrompus, mais

demeurés passifs en s'engluant dans les systèmes de faveurs et de dépendance avec des corrompus, peuvent devenir des militants anti-corruption une fois perçue l'ampleur des risques et des dégâts déjà occasionnés. Une collectivité humiliée à la suite de l'échec d'une mobilisation écologique, justifiée, contre une autoroute ou une usine polluante et qui explique cet échec par des versements de pots-de-vin, peut rentrer en résistance à la suite d'un calcul utilitariste (gagner) et d'un sursaut moral (cela suffit!).

L'ensemble de ces expériences et de ces motivations interfèrent de façons informelle et donnent, à partir d'un certain seuil, un environnement favorable à la mobilisation, grâce à l'émergence d'une culture anti-corruption. Les réseaux anti-corruption sont alors, par hypothèse, ouverts à tous, victimes ou non victimes, et se renforcent en multipliant les points de contact au sein de la société civile. La multiplicité des acteurs et la pluralité des motivations, offrent un mélange dynamique à la mobilisation.

La nécessité d'une communication interactive

La diversité des motifs et des valeurs qui entraînent une résistance à la corruption nécessite une organisation créant un maillage à l'image de la société civile. C'est en réalité la juxtaposition de nombreux réseaux ayant des objets précis (par exemple un syndicat de la magistrature militant pour l'amélioration de l'indépendance de la justice, un groupe parlementaire proposant une loi sur le financement de la vie politique, une association pour l'abrogation des dispositions permettant légalement le paiement de pots-de-vin à des fonctionnaires étrangers et la déduction fiscale de ceux-ci, un mouvement de contrôle écologiste de l'urbanisme), mais qui convergent à travers des réflexions et des campagnes communes qui devrait permettre l'union des victimes et des agents intéressés dans la résolution du problème. La précision des campagnes devrait d'ailleurs protéger les mouvements d'une dérive antiparlementaire d'extrême droite ou populiste. Une communication fluide entre les acteurs sur les informations pertinentes pour la mobilisation est ainsi indispensable.

Conclusion

La lutte contre la corruption est complexe car les actes politiques ou économiques connaissent une imbrication fonctionnelle et sont hybrides. Dans ce contexte, la séparation de droit des pouvoirs doit être complétée par des mécanismes transparents de coordination des différents ordres. La transparence, c'est-à-dire une bonne économie de l'information (cf. rapport Bouchery, 1993 ; loi anti-corruption, 1993), permet de dissocier le couple collusion/exclusion, qui est le couple de l'imparfait démocratique fondé sur la perversion de l'unité, du couple coor-

dination/distinction, où les coordinations fonctionnelles et leur clarté offrent une garantie autant à la séparation des pouvoirs qu'à la distinction des acteurs sociaux.

La transgression de la norme juridique concernant la corruption est intuitivement connue, mais la réception de la norme est encore actuellement faible, les justifications nombreuses et les coûts sont mal perçus par les auteurs de la corruption et par les victimes. Une sensibilisation au problème, assortie d'un travail déconstruisant les justifications mensongères et démontrant la réalité des coûts (blancs, gris, noirs) moraux, financiers, politiques et sociaux pour les citoyens et les entreprises, permettra, peut être, la mobilisation de réseaux anti-corruption. En cela une « personnalité démocratique » n'existe qu'en présence de forts contre-pouvoirs aux pratiques corruptrices dans son propre parti politique et dans la société civile.

NOTES

1. Cf. BANFIELD, 1975 ; ROSE-ACKERMAN, 1978. Pour une présentation de l'utilisation des modèles d'agence de la corruption et une analyse de l'économie politique de la corruption en général, voir CARTIER-BRESSON, 1992, 1993, 1995 a.
2. De ce point de vue, un mandataire est corruptible dans la mesure où il peut dissimuler *a priori* sa corruption à son mandant et un mandataire devient corrompu s'il sacrifie l'intérêt de son mandant au sien et, par là, s'il viole la loi. L'existence d'un problème d'agence est conditionnée par le fait qu'il y a une divergence d'intérêts entre le mandataire et le mandant. Toutefois, cette première condition n'est pas suffisante, car dans un univers où les efforts et les agissements des agents seraient parfaitement mesurables et observables, les trahisons seraient impossibles. L'asymétrie informationnelle (tous les agents ne disposent pas de « stocks informationnels » identiques), l'imparfaite observabilité des actes et les coûts de leur contrôle sont donc des conditions complémentaires et nécessaires, mais non suffisantes, pour le développement de la corruption. L'économie de l'information et de l'aléa moral, qui étudie les interactions stratégiques des agents, conduit naturellement à étudier des situations avec asymétrie d'information, et utilise de plus en plus la théorie des jeux. La théorie économique des incitations trouve ici un champ d'application privilégié (Cf. BECKER et STIGLER, 1974).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANFIELD, E. C., « Corruption as a feature of governmental organization », *Journal of Law and Economics*, vol. 18, n° 3, 1975, p. 587-606.
- BECKER, G., STIGLER, G., « Law Enforcement, Malfeasance and Compensation of enforcers », *Journal of Legal Studies*, 3, 1974, p. 1-19.
- CARTIER-BRESSON, J., « Les réseaux de corruption et la stratégie des 3 S : Sleep-Silence-Smile » in BORGHI et MEYER-BISCH, *La Corruption, l'envers des droit de l'homme*. Fribourg, Éditions universitaires, 1995 b, p. 81-106.

— « De la définition d'un marché de la corruption à ses formes organisationnelles : un premier bilan des analyses économiques de la corruption », in DELLA PORTA et Y. MÉNY, *Démocratie et corruption en Europe*, La Découverte, 1995 a, p. 147-63.

— « Corruption, pouvoir discrétionnaire et rentes », *Le Débat*, n° 77, 1993, p. 26-32.

— « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Revue Tiers-Monde*, n° 131, 1992, p. 581-609

DELLA PORTA, D., MÉNY, Y., *Démocratie et corruption en Europe*. Paris, La Découverte, 1995.

HEIDENHEIMER, A., *Political Corruption : Reading in Comparative Analysis*. New-York, Rinehart & Winston, 1970, 582 p.

LOI ANTI-CORRUPTION du 29 janvier 1993, texte présenté par C. GUETTIER, Dalloz, 1993.

MÉNY, Y., *La Corruption de la République*. Fayard, 1992, 252 p.

OLSON, M., *La Logique de l'action collective*. Paris, PUF, 1977.

RAPPORT BOUCHERY, « Prévention de la corruption et transparence de la vie économique ». Paris, La Documentation Française, 1993.

ROSE-ACKERMAN, S., *Corruption : a Study in Political Economy*. New-York, Academic Press, 1978.